



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

ARRÊTÉ N° 2026/46

RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION
RUE DES CHASSEURS

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

VU le code de la route,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande du 13 mai 2026, de M et Mme GUERIN demeurant 22 rue des Chasseurs à Roquefort des Corbières sollicitant l'autorisation d'interdire la circulation pour effectuer le repas des voisins rue des Chasseurs à Roquefort des corbieres le samedi 13 juin 2026 de 17h à minuit.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le samedi 13 juin 2026 de 17h00 à 24h00, la circulation sera interdite rue des Chasseurs.

ARTICLE 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Au pétitionnaire
- A la Gendarmerie
- Aux pompiers
- Aux riverains

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES le 18 mai 2026

Pour le Maire, l'élu délégué par arrêté n°2026/14

VIE Pierre

